

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion par voie électronique

19 Août 2022

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Participants :

Membres élus :

Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Christian PORNIN, Simon VEISSIERE, Daniel VOISIN

Membres de droit :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

LITIGE ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 c/ L.P.I.F.F. : PROPOSITION DE CONCILIATION

Le Comité,

Pris connaissance de la proposition de conciliation formulée par le Président de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans le cadre du litige opposant le club d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 à la Ligue, et ce, par suite de la décision du Comité de céans du 09 Juillet dernier (étant rappelé que cette dernière décision venait tirer les conséquences de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 17 Juin 2022),

Vu la proposition de conciliation formulée dans le cadre du litige opposant le club d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 à la F.F.F. et ce, par suite de la décision susvisée du Comité Exécutif de la F.F.F.,

Vu les motivations de ces propositions,

Vu la régularisation de la situation dudit club selon les termes définis par le Comité de céans du 09 Juillet 2022 (règlement des sommes dues sur la période du 14 Mai au 30 Juin 2022, du dossier d'engagements 2022-2023 et de la 1^{ère} quote-part licences 2022-2023),

Décide à la majorité des voix (12 pour, 3 contre et 4 abstentions) d'accepter ladite proposition de conciliation, laquelle prévoit d'incorporer, pour la saison 2022/2023, l'équipe 1 d'ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 dans le Championnat Futsal de R1 et son équipe 2 en R2.

Etant précisé que les dispositions réglementaires inhérentes à cette acceptation seront arrêtées par le Comité de céans lors de sa réunion plénière du 29 Août prochain.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ